



remboursement non effectué et société en redressement judiciaire

Par merni, le 22/12/2011 à 20:45

Bonjour

J'ai passé une commande sur un site de vente privée le 26/08/2011. N'ayant pas reçu ma commande après un mois, j'ai contacté (par mail, car ils ne répondent pas au téléphone) le service client de la société pour exiger un remboursement. Ils m'ont demandé d'attendre mais à aucun moment ils ne m'ont dit qu'ils étaient en procédure de redressement judiciaire.

Aujourd'hui après une vingtaine de mails envoyés, ils me répondent enfin pour m'annoncer qu'ils sont en redressement judiciaire et que je dois contacter directement le mandataire judiciaire (dont ils ne me donnent même pas le nom ni les coordonnées). En cherchant sur internet, je trouve son nom et j'apprends que j'avais deux mois à partir du 12 octobre 2011 pour réclamer la somme qu'ils me devaient au mandataire.

Je n'étais pas au courant de leur redressement judiciaire et je ne savais donc pas qu'il fallait que je réclame la somme à leur mandataire. Ce délai étant expiré, que dois je faire pour que la somme que je leur ai versé me soit restituée?

Je vous remercie par avance

Par **Christophe MORHAN**, le 22/12/2011 à 21:20

IL FAUT PAS REVER /CE N'EST PAS PARCE QUE VOUS DECLAREZ VOTRE CREANCE QUE VOUS ALLEZ ETRE PAYE, C'EST FONCTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF.

VOUS POUVEZ TENTEZ DE DEMANDER LE RELEVER DE FORCLUSION EN URGENCE, RAPPROCHEZ VOUS DU TRIBUNAL DE COMMERCE AVEC CE DOCUMENT COMPLETE.

VOUS EXCUSEREZ L4ECRITURE MAJUSCULE SOUCIS DE CLAVIER

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=requ%C3%AAte%20en%20relev%C3%A9%20de%20forclusion&tc-caen.fr%2Fmodeles%2Fprocoll%2Frequete_releve_forclusion.pdf&ei=qo_zTpeNCIXO8QPloODWAQ&